



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE -WORK - FATHERLAND

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL

INTERNAL PROCUREMENT COMMISSION



Esse, le 06 FEVRIER 2023

ADDITIF N°004/A/COM-ESSE/CIPM/2023

Portant modification de certaines données contenues dans le DAO

N°003/AONO/COM-ESSE/CIPM/2023 DU 20/01/2023

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENT DOUZE (112) LAMPADAIRES SOLAIRES
DANS LE CENTRE URBAIN D'ESSE ET SES BRETELLES, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.**

AU LIEU DE :	LIRE :
1. CCAP, Article 3: Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)	1. CCAP, Article 3: Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)
3.1. Définitions générales	3.1. Définitions générales
<ul style="list-style-type: none"> L'Autorité Contractante (AC) est : le Maire de la Commune d'Esse ; L'autorité chargée des marchés publics est : Le Ministre Délégué à la présidence en charge des Marchés Publics. Le Maitre d'Ouvrage est: le Maire de la Commune d'Esse, il représente l'administration bénéficiaire des travaux; Le Chef de service du marché est: Le Chef Cellule des Système d'Informations de la Mairie d'Esse, L'Ingénieur du marché est : Le Délégué Départemental de l'eau et de l'énergie de la Mefou et Afamba., Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire du marché est toute personne physique ou morale partie au contrat chargée de l'exécution des prestations prévues dans la Lettre Commande est :..... 	<ul style="list-style-type: none"> L'Autorité Contractante (AC) est : le Maire de la Commune d'Esse ; L'autorité chargée des marchés publics est : Le Ministre Délégué à la présidence en charge des Marchés Publics. Le Maitre d'Ouvrage est: le Maire de la Commune d'Esse, il représente l'administration bénéficiaire des travaux; Le Chef de service du marché est: Le Chef Cellule des Système d'Informations de la Mairie d'Esse ; L'Ingénieur du marché est : Le Délégué Départemental de l'eau et de l'énergie de la Mefou et Afamba., Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire du marché est toute personne physique ou morale partie au contrat chargée de l'exécution des prestations prévues dans la Lettre Commande est :.....
2. RGAO, Article 4 : Candidats admis à concourir	2. RGAO, Article 4 : Candidats admis à concourir
4.2. b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il : <ul style="list-style-type: none"> i- Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres, ou ii- Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la l'article 18, le cas échéant : cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous- traitants dans plus d'une offre. 	4.2. b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il : <ul style="list-style-type: none"> i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous- traitants dans plus d'une offre.

	<p>iii l'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics</p>
3. RPAO, Article 10– Signature de la lettre-Commande	<p>3. RPAO, Article 10– Signature de la lettre-Commande</p> <p>a. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire. L'attributaire dispose à cet effet d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la souscription de la lettre-commande les commissions et de la signature par l'Autorité Contractante. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution dudit marché.</p>
4. CCTP, Article 12: Le candélabre En acier galvanisé, de diamètre 94mm, il devra être dimensionné pour supporter l'ensemble du dispositif du lampadaire. La hauteur de feu sera de 7m .	<p>4. CCTP, Article 12: Le candélabre En acier galvanisé, de diamètre 94mm, il devra être dimensionné pour supporter l'ensemble du dispositif du lampadaire. La hauteur de feu sera de 8m.</p>
5. DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF, LOT.300 : MONTAGE ET INSTALLATION • DESIGNATION Massif en béton armé dosé à 350kg/m3 de dimension : 40x40x120 cm. • UNITE M3 • QUANTITE 20,7792	<p>5. DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF, LOT.300 : MONTAGE ET INSTALLATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • DESIGNATION Massif en béton armé dosé à 350kg/m3 de dimension : 40x40x120 cm. • UNITE M3 • QUANTITE 21,504
6. CCTP, Article 13: Le luminaire Les lampes seront de type LED d'une puissance minimale de 80W (DC, 12V) avec une efficacité lumineuse supérieure ou égale à 70 lm/W .	<p>6. CCTP, Article 13: Le luminaire Les lampes seront de type LED d'une puissance minimale de 80W (DC, 12V) avec une efficacité lumineuse de 7169 lm.</p>
7. CCTP, Article 15: Les batteries solaires Type Lithium (LiFe PO4) : 320 Wh.	<p>7. CCTP, Article 15: Les batteries solaires Type Lithium (LiFe PO4) : 320 Watts/heures</p>
8. CCTP, Article 14: Les modules photovoltaïques La tension de fonctionnement maximum devra être clairement spécifiée Panneau Solaire 150 W .	<p>8. CCTP, Article 14: Les modules photovoltaïques La tension de fonctionnement maximum devra être clairement spécifiée Panneau Solaire 155 Watts.</p>

LE MAIRE

Copies:

- DG/ARMP ;
- GOV/ICE ;
- PREFET/MAF ;
- DDMAP/MAF ;
- DDMINEE/MAF ;
- PCIPM/C-ESSE ;
- SM/ESSE ;
- Archives/Chrono.